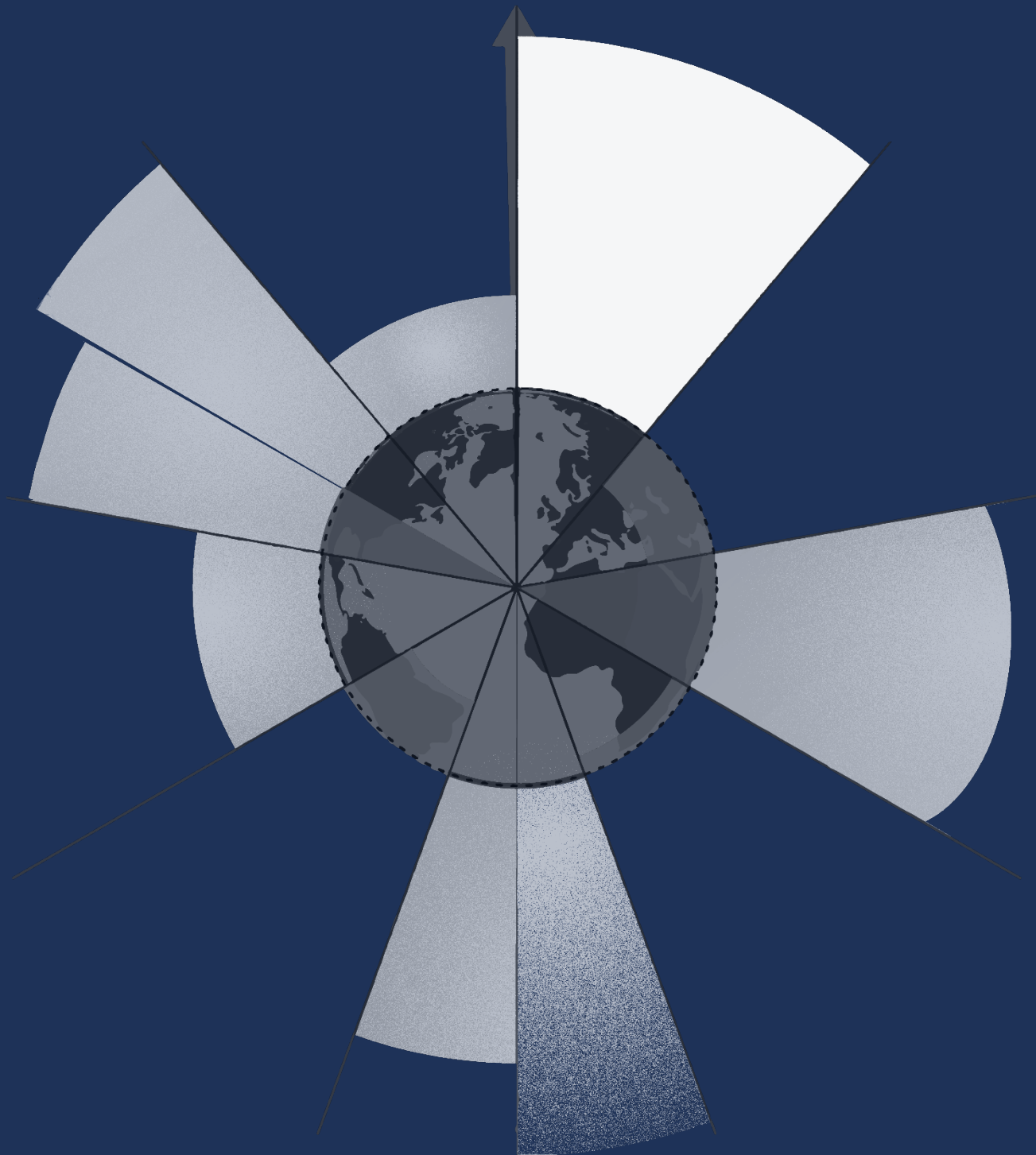




RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Parce que “notre environnement, c’est notre santé”, le RES agit pour mettre la santé environnementale au cœur des politiques publiques.

1. Les perturbateurs endocriniens, symbole de l’urgence en santé environnementale ... et de l’utilité du RES !

“

15 décembre 2021 : l’EFSA abaisse la norme pour le Bisphénol A (BPA) d’un facteur 100 000.

21 décembre 2021 : la Cour européenne de justice rejette la demande de Plastics Europe de casser la décision de classement du Bisphénol A comme perturbateur endocrinien.

Ces 2 nouvelles, coup sur coup, résument bien à elles-seules le chemin parcouru depuis la création du RES le 3 mars 2009, date à laquelle était lancée l’alerte en demandant l’interdiction des biberons au BPA.

Inutile d’attendre 2021 pour s’apercevoir que le BPA est une substance extrêmement préoccupante ! En 2006 déjà, la synthèse des connaissances avait été faite par la conférence de consensus de Chapel Hill et c’est sur cette base qu’était demandée cette interdiction.

Sans l’action du RES, il est fort probable que, comme encore aujourd’hui dans la majorité des pays, les biberons continueraient d’intoxiquer les nourrissons.

Autre succès engrangé en 2012 qui va aboutir en 2022, date à laquelle vont fermer les derniers pressings utilisant les machines au perchlo.

Certes il aura fallu accepter un délai de 10 ans, en commençant par les machines les plus anciennes et les plus polluantes mais aujourd’hui, tous les pressings sont devenus “écologiques”, l’eau a remplacé le perchlo et les salariés, les riverains et l’environnement ne s’en portent que mieux. Les 30 000 emplois, qui, selon les exploitants étaient menacés, ont même depuis augmenté en nombre.

Avec la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens obtenue de haute lutte par le RES en 2014, la France est devenue le pays le plus en pointe ! La Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE) lancée en 2017 a pour objet la mise en œuvre du principe de réduction de l’exposition de la population aux PE obtenue dans la SNPE, sans référence à de quelconques normes.

”

André CIOLELLA, Président du Réseau Environnement Santé (RES)

Participation aux instances

► 8 décembre : 1er Comité de suivi de la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens 2 (SNPE2)

Après des demandes répétées des ONGs (Lettre 24/06/2021- Lettre 26/01/2021), restées un moment sans suite, un premier Comité de Suivi de la SNPE2 a enfin eu lieu le 8 décembre 2021, plus de 2 ans après le lancement de la deuxième phase de cette stratégie nationale, formulée à l’origine par le RES.

ANSES : Accélérer l’évaluation des perturbateurs endocriniens

Dans le cadre de la SNPE2, l’ANSES a notamment élaboré une liste de substances d’intérêts et identifié une sélection de substances prioritaires à inscrire dans son programme d’évaluation. Ces travaux et projets ont été présentés lors de la réunion de concertation inter-COT (Comités d’Orientation Thématique) du 15 avril. Le RES était présent, en particulier pour rappeler l’urgence d’un changement d’ordre de grandeur concernant cette insuffisante accélération.



1.1 Charte Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens (VTSPE)

De nombreuses collectivités locales grandes et petites, ont continué de rejoindre la charte en 2021, malgré les difficultés liées au COVID.

13 décembre : Mouans-Sartoux

Cette signature avec Pierre ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux, a été l'occasion de rendre hommage à André ASCHIERI, notamment pour son travail sur ce sujet et la création de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET). La signature a été suivie d'une conférence d'André CIOLELLA, faite dans les locaux de La Médiathèque, en présence de l'association Nous voulons des coquelicots – Mouans-Sartoux et des acteurs de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS Pays D'Azur), qui portent avec la commune cette lutte contre les Perturbateurs Endocriniens



11 décembre : Métropole Nice Côte d'Azur

André CIOLELLA, Président du RES, et Christian ESTROSI, Maire de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, ont signé la Charte à l'occasion des premières journées Santé Environnement des 10-11 décembre.

Cette signature protocolaire a notamment rassemblé différents acteurs déjà impliqués concrètement et localement :

- Dr Richard CHEMLA, Adjoint au Maire de Nice à la Santé, à l'Écologie et au Bien-être. Vice-Président à la Transition Écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Pr Patrick FÉNICHEL, Endocrinologue et gynécologue, Professeur émérite de l'Université Nice Côte d'Azur.
- Mme Muriel ANDRIEU-SEMMEL, Responsable du développement du PRSE pour l'ARS PACA.



4 octobre : Ville de Lyon

Grégory DOUCET, Maire de Lyon, Céline DE LAURENS, Adjointe à la santé et à la santé environnementale, et l'ensemble des Maires des arrondissements de Lyon ont signé lundi 4 octobre la charte VTSPE aux côtés d'André CIOLELLA.

Certains perturbateurs endocriniens peuvent être évités au quotidien de façon simple, c'est pourquoi la Ville de Lyon va s'engager prioritairement à lutter contre l'exposition aux phtalates des plus jeunes, en entamant notamment un travail de fond d'identification des sources d'exposition et de leur élimination progressive dans les établissements recevant du public de la Ville accueillant des jeunes enfants.

Véritable levier d'action pour adapter la stratégie d'achats de la Ville et ses pratiques quotidiennes, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) fixe l'ambition de contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens, notamment dans les établissements recevant du public.

La Métropole de Lyon s'est également engagée le 8 décembre 2021 dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens.



30 septembre : Ville de Lons-le-Saunier

Du 28 septembre au 2 octobre ont été programmées des conférences, des ateliers, une exposition, une projection d'un documentaire mais également la signature de la charte VTSPE avec la présence, en visio, d'André CIOLELLA, et en présentiel de René CADOT, membre du RES et Président de l'association Action Santé Solidarité.

L'intercommunalité ECLA signera ultérieurement à son tour.





19 septembre : Épinal

La Ville d'Épinal a acté son engagement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens le 19 septembre 2021 lors de la signature protocolaire de la charte VTSPE, en présence du Maire d'Épinal, Patrick NARDIN, et d'André CIOLELLA, qui a tenu une conférence optimiste.

La signature a été précédée par la 11e marche "santé - environnement" consacrée au thème des perturbateurs endocriniens avec 8 points d'arrêts thématiques commentés (alimentation, vêtements et jouets,...).



9 mars : Tournefeuille

Lors de cette signature avec Dominique FOUCHIER, Maire de Tournefeuille, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Déléguée Régionale du RES en Occitanie, a notamment rappelé que la charte n'est pas un label, mais un engagement à agir. Le réseau est un appui pour échanger expériences et bonnes pratiques. Différentes actions, dont une conférence à la médiathèque sont prévues tout au long de l'année.



7 janvier : Région Centre-Val de Loire

Suite à une étude menée en 2018, puis à l'adoption d'un plan d'actions en juillet 2020, la Région Centre-Val de Loire poursuit sa lutte contre les perturbateurs endocriniens avec la signature de la charte VTSPE, proposée par le RES, jeudi 7 janvier 2021, par François BONNEAU, président du conseil régional, et André CIOLELLA, président du RES, au côté des deux élues régionales écologistes porteuses du projet, Michelle Rivet et Alix Terry-Verbe.

Dans le cadre de son plan d'action, la Région a notamment mis en place un comité de pilotage avec plus de 90 acteurs du territoire très divers (associatifs, chercheurs, institutionnels, professionnels de santé, etc...) et mis ligne sur son site internet un guide grand public pour mieux éviter les perturbateurs endocriniens au quotidien.

Cette signature permet à la Région Centre-Val de Loire de s'inscrire dans un mouvement national mais aussi plus local en incitant les communes et villes de la région à signer la charte à leur tour.

Ce mouvement plus large a été également lancé le 7 janvier 2021 avec Saint-Jean-le-Blanc, la 1^{ère} commune de la Région CvdL à signer la Charte VTSPE, en présence de Françoise GRIVOTET, Maire, André CIOLELLA, Président du RES, et de Manon AMINATOU, conseillère déléguée à l'Environnement et à la Ville Durable.

La Ville de Saint-Jean-le-Blanc poursuit son action notamment via l'organisation d'une opération zéro phtalates avec un message ciblé sur les maladies infantiles s'adressant particulièrement aux assistantes maternelles.



Les délibérations en 2021 :

- 13/12 → Métropole de Lyon (69)
- 03/12 → Machecoul (44)
- 03/12 → Corcoué-sur-Logne (44)
- 25/11 → Viry-Châtillon (91)
- 25/11 → Mouans-Sartoux (06)
- 19/11 → CD de Saône-et-Loire (71)
- 13/12 → Saumur (49)
- 21/10 → Métropole Nice Côte d'Azur (06)
- 30/09 → Ville de Lyon (69)
- 30/09 → Lons-le-Saunier (39)
- 01/07 → Épinal (88)
- 29/06 → Lille (59)
- 07/06 → CD du Val de Marne (94)
- 06/05 → Saint-Mars-de-Coutais (44)
- 02/04 → Marseille (13)
- 24/03 → Charenton-le-Pont (94)
- 03/03 → Tournefeuille (31)
- 02/02 → Paris Est Marne & Bois (94)
- 22/01 → Saint-Jean-le-Blanc (45)
- 21/01 → Les Rousses (39)

1.2 Opération zéro phtalates : urgence de faire reculer les maladies infantiles

Omniprésents dans notre quotidien les phtalates rendent nos enfants malades. L' "opération zéro phtalates" proposée par le RES est une action de sensibilisation qui utilise la biométrie/biomonitoring pour mieux rendre visible la pollution invisible en sélectionnant une population de volontaires "ambassadeurs".

L'expérience novatrice du RES démontre que c'est un bon support pour mobiliser les élus, les professionnels de santé et de la petite enfance, et plus largement tous les citoyens, en incitant, à partir des résultats quantitatifs, à changer les pratiques et les comportements individuels mais surtout collectifs.

Il s'agit avant tout pour les "ambassadeurs" de porter un discours de santé publique sur ces maladies infantiles qu'il est possible de faire reculer en quelques années via l'élimination des sources d'exposition.

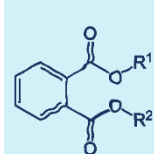
- Les phtalates sont couramment utilisés pour rendre les matières plastiques plus souples ou plus molles. On les retrouve dans les produits de consommation tels que les emballages alimentaires, les rideaux de douche, certains jouets pour enfants, les ustensiles de cuisine, les revêtements de sol (PVC) et les revêtements muraux, les cosmétiques, les parfums,... Ils sont aussi une source de contamination de l'écosystème et participent à la chute de la biodiversité sur l'ensemble de la planète. Des phtalates ont été trouvés sur les fourmis d'Amazonie !

- Le rapport de l'Endocrine Society (2015) met en cause les phtalates dans l'augmentation de la plupart des grandes maladies chroniques, soit après exposition directe, soit le plus souvent après exposition pendant la grossesse, les effets survenant pendant l'enfance et à l'âge adulte. Des données récentes (2021) montrent également que les phtalates seraient responsables de 100 000 morts prématurées par an aux Etats-Unis.

- Les phtalates sont en particulier à l'origine de la progression d'au moins 8 maladies infantiles : asthme, déficit d'attention-hyperactivité (TDAH), troubles du langage, puberté précoce, obésité, hypothyroïdie, et MIH (défaut de formation de l'émail des dents qui touche de 15 à 20 % des enfants de 6 à 9 ans et favorise les caries).

- Les études épidémiologiques montrent un niveau de risque pouvant aller de 1 à 4 entre le groupe le plus contaminé et le groupe le moins contaminé pendant la grossesse (le cas le plus emblématique : le taux d'asthme est doublé s'il y a un sol en PVC dans la chambre des parents). Ces données ont été récemment compilées par le RES à l'occasion d'un stage d'une étudiante de l'école des hautes études en santé publique.

- Il y a donc urgence à agir pour que la santé de l'enfant ne reste pas un enjeu négligé. Cette action proposée par le RES rejoint un avis conjoint passé totalement inaperçu du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), précisé dans un article de la revue Santé Publique, pointant la faiblesse de la prise en compte de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.



- Malgré les restrictions d'usage de certains phtalates, l'étude Esteban de Santé publique France (2019) montre que 9 phtalates contaminent la quasi-totalité de la population française, les enfants plus que les adultes. La prise de conscience de l'imprégnation totale de la population aux perturbateurs endocriniens est primordiale, mais celle-ci doit éviter d'être anxiogène et doit au contraire donner envie d'agir.

- Bonne nouvelle : il est possible de réduire de façon très importante la contamination compte tenu de l'élimination rapide des phtalates par l'organisme humain (quelques heures seulement pour se décontaminer). Il est urgent d'agir pour identifier les sources d'exposition proches de nous et de les éliminer.

La pollution par les phtalates menace la capacité de l'Humanité à se reproduire

S'appuyant sur des décennies de recherche, et des centaines de publications scientifiques, l'épidémiologiste américaine Shanna SWAN a publié début 2021 "Count Down" ("compte à rebours"), un livre incontournable sur la manière dont les produits chimiques et les plastiques modifient la sexualité humaine et mettent en danger la fertilité à grande échelle.

Les données présentées dans ce livre renforcent les précédentes alertes lancées par le RES, notamment lors du colloque de 2018 "Y aura-t-il encore des petits Occitans en 2040 ?"



🕒 Rendre visible la pollution invisible grâce au support de la biométrie

Pour mieux sensibiliser aux risques invisibles et inodores des phtalates, la 1ère phase de cette opération zéro phtalates (2018-2019) a été menée en direction des élus (69 volontaires des villes de Paris, de Strasbourg, de Nanterre, du Séquestre, de Ramonville-Saint-Agne et de Saint-Jean), la mesure a porté sur 3 métabolites (les phtalates, une fois dans notre organisme, sont dégradés, métabolisés, pour être éliminés), en particulier le MEHP (métabolite du DEHP).

La 2ème phase, lancée en 2020, change de formule et s'adresse à un public cible étendu, en particulier aux professionnels de la santé et de la petite enfance; mais aussi à des mutuelles, des associations familiales, au monde de la culture et du sport, etc... L'objectif est d'évaluer la présence de 9 phtalates (DEHP, DiNP, DiDP, DiBP, BBP, DnBP, DEP, DMP, DnOP), les mesures portant sur les molécules elles-mêmes. Ces 9 phtalates ont été choisis car ce sont ceux mesurés par Santé publique France (Esteban) via des prélèvements urinaires.

L'opération proposée par le RES se voulant ludique et conviviale, le RES a cependant choisi de ne pas opter pour la méthode des prélèvements urinaires. Les mesures de phtalates se font soit via le prélèvement d'une mèche de cheveux, soit via le port d'un bracelet en silicone. Ces 2 méthodes, au choix, permettent de tenir compte des conditions réelles d'exposition et d'identifier des variations inter-individus au sein d'un groupe de volontaires participant à l'opération. Seuls les résultats groupés anonymisés sont communiqués publiquement.

🕒 Une CPTS lance des analyses de cheveux pour sensibiliser aux risques liés aux phtalates

Sous l'impulsion de son groupe de travail santé environnementale, animé par l'éco-infirmier Émeric VAILLANT, des volontaires de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Asclepios, située en Indre-et-Loire, se sont portés volontaires et ont donné d'eux-mêmes pour la démarche "Zéro phtalates" proposée par le RES.

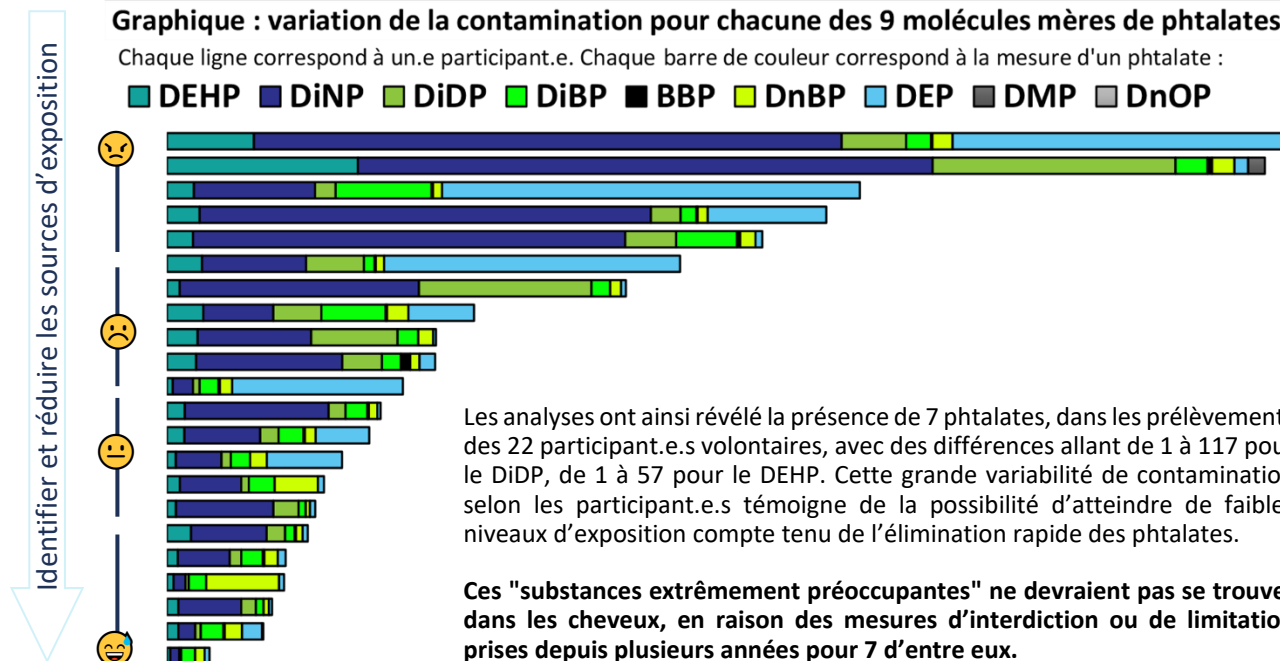
8 Conseillers régionaux et 14 professionnels de santé (pharmaciennes, médecins, kinésithérapeutes, infirmières, psychomotricienne, orthophoniste, sage-femme...) ont soumis une mèche de leurs cheveux à l'analyse par le laboratoire Kudzu Science de leur contamination par les phtalates pour lancer le départ d'un projet de sensibilisation sur les risques sanitaires liés à ces "substances extrêmement préoccupantes" et montrer qu'il est possible de réduire l'exposition de la population.



Graphique : variation de la contamination pour chacune des 9 molécules mères de phtalates

Chaque ligne correspond à un.e participant.e. Chaque barre de couleur correspond à la mesure d'un phtalate :

■ DEHP ■ DiNP ■ DiDP ■ DiBP ■ BBP ■ DnBP ■ DEP ■ DMP ■ DnOP



Le DEHP est un perturbateur endocrinien avéré, classé reprotoxique et cancérigène. Le DiNP, le DiPP et le DnOP seront vraisemblablement classés de la même façon car ils sont déjà interdits dans les jouets par une directive européenne de 2005. Par ailleurs, quelques phtalates échappent à la réglementation, dont 2 retenus (DMP et DEP) pour l'opération alors que les preuves scientifiques sont suffisamment solides pour les éliminer de notre environnement.

→ Des actions individuelles pour réduire son exposition globale

Des gestes simples peuvent faire barrière aux phtalates (aérer le plus possible, fuir les sols en PVC, bien choisir ses cosmétiques, alimentation bio, nettoyage sans produits chimiques, etc...). Les actions individuelles sont nécessaires mais insuffisantes pour réduire l'exposition car la consommation de produits contaminés, parfois essentiels, ne peut pas toujours être évitée volontairement par l'individu.

→ Des actions collectives via des politiques publiques à la hauteur des enjeux

Il s'agit de mobiliser sur cet enjeu des maladies infantiles liées aux phtalates les acteurs et institutions qui ont des leviers d'action, en priorité les PMI, les professionnels de santé et de la petite enfance, la santé scolaire, mais aussi les professionnels de la commande publique, du bâtiment et les bailleurs sociaux. Par exemple en retirant les sols en PVC il est possible de diminuer le risque d'asthme infantile d'un facteur 2, aucun médicament ne peut parvenir à ce résultat.

🕒 Les CPAM de l'Indre et de l'Aisne expérimentent avec le RES la démarche zéro phtalates

Dans le cadre national de la rénovation de la Gestion Du Risque (Renov'GDR) de l'Assurance Maladie, les CPAM de l'Aisne et de l'Indre travaillent de concert pour expérimenter une offre de service en santé environnementale dans le cadre du parcours maternité, avec notamment une formation des délégués de l'Assurance Maladie (DAM) puis des sages-femmes et autres professionnels de santé.

Le RES a été sollicité comme partenaire officiel pour conseiller les CPAM dans le développement de cette action avec une focalisation sur les phtalates, et sur 3 pathologies infantiles liées à cette catégorie de perturbateurs endocriniens, à savoir l'asthme, les TDAH, les troubles cognitifs et du langage.



Indre

Aisne



Cette initiative pionnière est ancrée territorialement, pour l'Aisne plus particulièrement sur la commune de Guise et son arrondissement (commune ayant signée la charte VTSPE), pour l'Indre, il s'agit d'une action départementale, plus particulièrement développée sur l'agglomération de Châteauroux.

Dans le cadre de ce partenariat, André CIOLELLA a notamment été invité pour faire une intervention le 17 septembre 2021 lors du séminaire annuel du comité de direction élargi (CODIREL) de la CPAM de l'Indre.

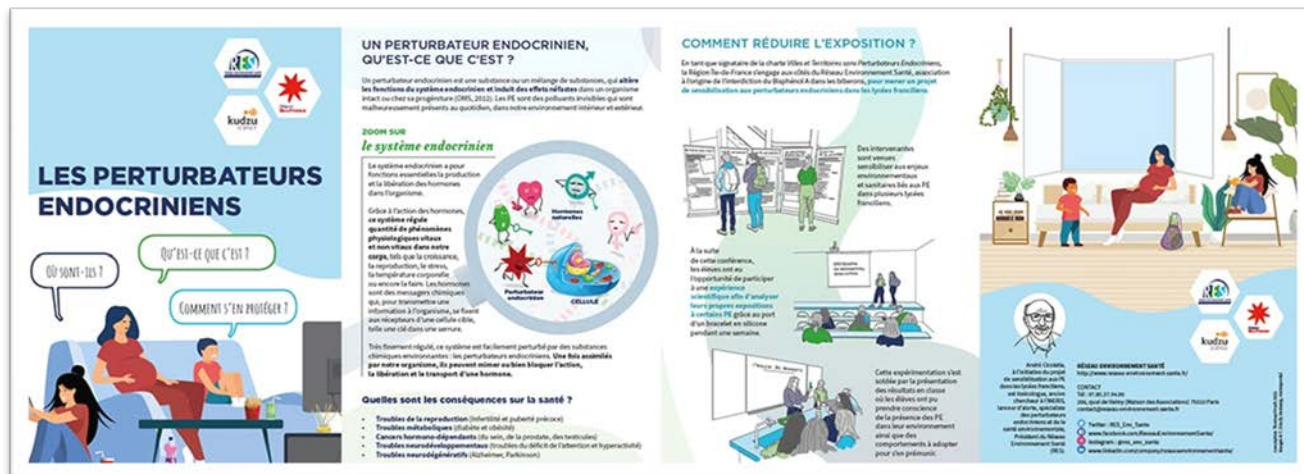
L'expérimentation pourra être généralisée plus largement en s'appuyant notamment sur le rapport "Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses-propositions pour 2021", qui évoque notamment la période des "1000 premiers jours de vie", et l'objectif est de décliner la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) dans le cadre du parcours maternité en partant du constat que l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens et leurs effets sur la santé font de la santé environnementale un enjeu majeur de Santé publique.

1.3 Construire des pratiques en santé environnementale

La charte VTSPE ne se limite pas à une signature. Il s'agit aussi de développer des actions de terrains avec des partenaires nombreux et variés pour toucher tous les milieux et montrer plus concrètement ce que peut être une politique de santé environnementale.

☉ Mars-juin : le RES lance une 1ère campagne de sensibilisation aux Perturbateurs Endocriniens dans les lycées franciliens en partenariat avec la Région Île-de-France et le laboratoire IRES Kudzu

Signataire de la charte VTSPE, la Région Ile-De-France s'est engagée aux côtés du RES dans un projet pédagogique visant à aborder la thématique des perturbateurs endocriniens en classe, auprès des lycéens, à installer des panneaux d'exposition et à distribuer 10 000 brochures dans les établissements visités.



Il était également proposé aux élèves de participer à une expérimentation scientifique à l'issue de laquelle ils pouvaient connaître leur propre niveau d'exposition à ces substances. Pour ce faire, une technique innovante de mesure de l'exposition via le port de bracelets en silicone a été développée par le laboratoire IRES-Kudzu Science. C'est le premier programme de cette ampleur mené en France et même dans le monde.

Les résultats de l'étude révèlent que l'imprégnation des lycéens franciliens aux perturbateurs endocriniens est totale et qu'une action visant la réduction de l'exposition de la population est nécessaire.

Les résultats mettent en évidence l'exposition des lycéennes et des lycéens à 20 des 24 substances recherchées (9 phtalates, 2 perfluoroalkyls ; 9 pesticides ; 4 phénols).

→ 9 perturbateurs endocriniens sont détectés chez plus de 99 % des élèves :

BBP, DnBP, DEP, DEHP, DiBP, DMP, DiDP, DiNP, perméthrine.

→ 95 % de la quantité totale de perturbateurs endocriniens retrouvés chez les élèves sont 4 phtalates :

DEHP, DiBP, DiDP, DiNP.

On constate également une homogénéité de l'imprégnation des élèves aux perturbateurs endocriniens. Le résultat de l'étude sur le recours au bracelet en silicone pour mesurer l'exposition personnelle aux perturbateurs endocriniens comparée au prélèvement capillaire se révèle par ailleurs probant : l'utilisation du bracelet en silicone présente un intérêt dans l'évaluation de l'exposition aux substances perturbatrices endocriniennes. Le bracelet est donc une preuve d'une exposition de l'organisme aux perturbateurs endocriniens.

Les élèves interrogés se déclarent satisfaits par la sensibilisation en classe et enthousiasmés par la participation à l'étude. Ainsi la démarche qui consiste à s'appuyer sur une mesure quantitative de l'exposition pour sensibiliser la population concernée et "rendre visible la pollution invisible" s'avère-t-elle payante.



☉ Le lycée Borde Basse de Castres poursuit son projet sur les Perturbateurs Endocriniens

En partenariat avec le RES, le lycée Borde Basse de Castres était en 2019 le premier lycée d'Occitanie à conduire un projet sur les perturbateurs endocriniens avec ses élèves et étudiants.

En 2021, le projet évolue en s'inscrivant dans la réalisation d'un projet coopératif au sein du BTS Bioqualité qui vise à développer des compétences professionnelles du futur bioqualiticien.

Pour mener à bien les activités en 2021, plusieurs projets ont été montés en prenant appui sur 5 stages. Le RES tient à remercier l'ensemble des stagiaires pour la qualité remarquable de leur travail.

🕒 Le projet de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans les lycées franciliens

Ce projet a été en particulier rendu possible grâce au travail de coordination de **Lola CHUPIN**, Master 2 "Environmental Policy" à Sciences Po Paris, dans le cadre d'un stage de 6 mois à la région Ile-de-France.

De nombreux aspects du projet, y compris les actions de sensibilisation, ont été réalisés grâce au travail de **deux stagiaires de la Faculté de Pharmacie de Paris** (sous la direction d'André CIOLELLA et du Pr Patrice RAT):

Elmire CHAUVIÈRE, Master 2 à l'Université de Paris en Toxicologie Humaine, évaluation des risques et vigilance, a rédigé un premier mémoire sur l'intérêt des bracelets en silicone dans l'évaluation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

→ **Rapport de stage : "Intérêt des bracelets en silicone dans l'évaluation de l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens"**

Céline BITTAR, 5e année de Pharmacie de l'Université de Paris, en filière Industrie et Recherche, spécialisation Toxicologie, a rédigé un second mémoire portant sur l'étude comparative entre les bracelets en silicone et l'analyse capillaire pour évaluer l'exposition personnelle aux perturbateurs endocriniens, sur une cohorte de 30 adultes volontaires.

→ **Rapport de stage : "Utilisation des bracelets en silicone pour évaluer l'exposition personnelle aux perturbateurs endocriniens : étude comparative avec l'analyse capillaire"**



🕒 Projet "Phtalates et maladies infantiles"

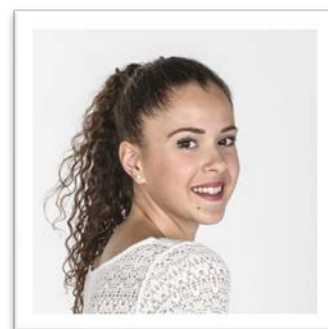
Sous la direction d'André CIOLELLA, la revue de la littérature scientifique et la construction d'un tableau de bord des maladies infantiles liées aux phtalates ont été les 2 principaux objectifs du stage de **Ferdaous BEN DHIA**, Master 2 EHESP "Santé publique risques sanitaires et environnement général".

→ **Rapport de stage : "Méthodologie de gestion du risque lié aux perturbateurs endocriniens. Le cas des Phtalates et des maladies infantiles : réduire les risques en réduisant l'exposition à la source"**

🕒 Projet "Prévention nutritionnelle et environnementale de la grossesse"

Sous l'impulsion de Patrick LEMETTRE, Administrateur du RES, le stage de **Julie CAPELA** a notamment permis d'appuyer une enquête sur l'agglomération d'Annecy à propos de la prévention nutritionnelle et environnementale chez les femmes enceintes. L'enquête, qui s'adresse aux usagers et aux professionnels de santé concernés, a débuté au mois de décembre 2020 et se clôturera par un événement local majeur dans le but de mettre la santé environnementale au cœur de la prévention

→ **Rapport de stage : "Prévention nutritionnelle et environnementale de la grossesse"**



1.4 Un réseau d'échanges de bonnes pratiques

La charte VTSPE permet un échange des collectivités avec le RES mais également des collectivités entre elles. Pour l'instant aucune coordination n'est financée au niveau national dans le cadre de la SNPE2. Le partage informel et volontariste des bonnes pratiques est actuellement le moteur de la dynamique.

🕒 12 mars : le RES est intervenu lors du webinaire du CNFPT intitulé "Perturbateurs Endocriniens, quelles possibilités d'actions pour les collectivités ?" pour présenter la charte VTSPE

Ces rencontres en distanciel organisées par le CNFPT, dans le cadre de la SNPE2, avec un partenariat fort du RES, ont été l'occasion d'un moment d'échange entre de nombreuses collectivités signataires de la charte VTSPE et au-delà.



Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a organisé un cycle de 8 webinaires sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens en décembre 2020 (pour les professionnels de la restauration), puis en mars et avril 2021 (pour les professionnels des services santé, de la petite enfance, d'entretien des locaux, du bâtiment, d'habitat, de l'eau et de l'assainissement). Les liens vers tous les enregistrements, les éléments évoqués lors des échanges, les sitographies, ... sont capitalisés dans un unique document, qui devient ainsi un référentiel important pour donner des points de repères à des collectivités territoriales en forte demande de ressources et de moyens.

→ **Télécharger le document de capitalisation / Lien vers les enregistrements vidéos**

🕒 17 novembre : intervention au Salon des Maires et des Collectivités Locales

André CIOLELLA a été invité par le Réseau d'Architectes Réso A+ à animer un Lab "Territoires résilients" sur le thème "Santé environnementale - état des lieux de l'initiative Communes sans Perturbateurs Endocriniens".

🕒 27 octobre : participation au Comité scientifique de la future Cité des bébés

La future Cité des bébés peut avoir l'ambition d'être un lieu pilote "zéro perturbateur endocrinien", en prenant appui sur l'OQAI (Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur).

Les perturbateurs endocriniens, en particulier les phtalates, sont aujourd'hui clairement identifiés comme impliqués dans les grandes maladies infantiles et de l'adulte, suite à une exposition pendant les périodes sensibles de la grossesse et de la petite enfance.

Il est important de sensibiliser les parents en évitant l'approche anxiogène. Cette dimension reste encore peu comprise, y compris des professionnels de la petite enfance.



1.5 Faire monter la pression sur les entreprises pour l'interdiction de tous les PFAS

En 2021, le RES développe une nouvelle campagne pour alerter sur les perfluorés ou PFAS, toujours dans le cadre de la campagne principale VTSPE.

Les études du chercheur danois Philippe Grandjean sur la baisse de la réponse vaccinale chez les enfants a conduit récemment l'agence européenne EFSA à baisser de façon drastique la norme de contamination par les perfluorés d'un facteur 2500 ((Dose hebdomadaire tolérable de groupe de 4,4 nanogrammes par kg de poids corporel). Quid du respect de cette norme ?

- **29 juillet** : Communiqué du Collectif Inter-associatif pour la Santé Environnementale, à l'occasion de la Journée Mondiale du Rouge à Lèvres et suite à la publication le 15 juin 2021 d'une étude basée sur le test de 231 produits de maquillage commercialisés aux États-Unis et au Canada, près de la moitié des mascaras, rouges à lèvres et fonds de teint testés seraient contaminés par les perfluorés.
- **8 juillet** : « ENTREVOUS » du Diag'Immo : Quid des Perturbateurs Endocriniens dans le cadre bâti ?
- **25 juin** : interview de Pascal IOOS sur le plateau de B Smart
- **10 juin** : présentation par David FELTZ et Edith ORESTA du rapport "Building a better world : Eliminating Unnecessary PFAS in Building Materials" (Green Science Policy Institute), lors d'un atelier sur les perturbateurs endocriniens dans le bâtiment organisé à Lyon par Ville & Aménagement Durable.



- **14 janvier** : Audition d'André CIOLELLA sur les perfluorés par la commission santé environnement de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement (EPE).

Le RES soutient le mouvement international initié par ChemSec pour inviter les entreprises, de toutes tailles, à dire non aux perfluorés, ou PFAS, famille chimique composée de près de 9 000 substances dont la plupart sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens.

Contribution à l'enquête "Peur sur la glisse" de L'Equipe Explore

- Sous les skis, le poison / France Culture / 05 décembre
- Le fart au fluor, un poison "éternel" dans le ski nordique / Libération / 11 novembre
- Fart au fluor dans le milieu du ski nordique : "un poison dit éternel, que le corps ne peut pas évacuer", révèle une enquête de l'Equipe Explore / FranceInfo / 10 novembre
- Le milieu du ski secoué par le scandale du "fluor" / RTL / 10 novembre



1.6 Plaidoyer sur les perturbateurs endocriniens au niveau européen

Le RES est un partenaire actif du **réseau HEAL**, qui regroupe plus de 80 ONGs européennes, et mène un travail remarquable qui nous est très précieux pour peser sur les instances européennes, ce qui s'avère encore plus nécessaire dans la perspective du **Green Deal européen et son objectif "Zéro pollution en 2050"**. Le RES est également membre de la **coalition EDC-Free Europe** et un partenaire du réseau balte **NonHazCity**.



🕒 2 avril : webinaire "syndémie" lors de la Biennale des Villes en Transition à Grenoble

Le RES a organisé le vendredi 2 avril matin un webinaire de 3h pour mettre en avant la notion de "syndémie" dans le cadre de la 3e édition de la Biennale des Villes en Transition, un rendez-vous incontournable proposé par la Ville de Grenoble, élue capitale verte Européenne 2022.

Webinaire

Vendredi 2 Avril
09h30-12h30



Biennale des villes en transition
Grenoble • 1^{er}-4 avril 2021

LA CRISE SANITAIRE : NI UNE ÉPIDÉMIE, NI UNE PANDÉMIE, MAIS UNE “SYNDÉMIE”



André Cicoella **Alice Desbiolles** **Heidrun Fammler** **Albert Lévy** **Agnès Maurin** **Marie Thibaud** **Yann Volturon**

Une table ronde animée par **Pierre-André Juven**, adjoint au Maire de Grenoble, en charge de l'urbanisme et de la santé,
avec la participation de **Eric Piolle**, Maire de Grenoble.

→ Plus de 100 recensions presse en 2021 :

<http://www.reseau-environnement-sante.fr/revue-de-presse-2/>

2. L'urgence de répondre à la crise sanitaire par une politique de Santé environnementale

La crise sanitaire du COVID aura encore marqué l'année 2021. Le RES a continué de communiquer sur le thème "Une épidémie peut en cacher une autre". Le rapport EPI-Phare de la CNAM a clairement montré la pertinence de cette approche. L'activité des 67 millions de cotisants du régime général a été suivie. Si l'âge et le sexe sont des facteurs très importants, les comorbidités le sont aussi ; une augmentation du risque d'hospitalisation et de décès est observée pour 46 maladies chroniques sur 47. Cette pandémie est bien une "syndémie", c'est-à-dire une pandémie dont l'impact est amplifié par les facteurs environnementaux et socio-économiques. Seule une politique de Santé environnementale s'attaquant à ces facteurs est à même de la faire régresser et de minimiser l'impact de prochaines crises de ce type.

2.1 Activités du Collectif Inter-Associatif pour la Santé Environnementale (CISE)

La raison d'être du CISE, rassemblement d'associations, collectifs et syndicats, est de tout mettre en œuvre pour que l'environnement dans lequel nous vivons garantisse notre santé, nous épargne la souffrance, une maladie évitable, une mort prématurée et favorise la biodiversité indispensable à la santé planétaire.



🕒 Courriers, communiqués, prises de position, articles de presse

- Tribune "au Monde" le 4 décembre à l'occasion de la mobilisation pour la défense de l'hôpital public.
- Tribune "au Monde" le 17 novembre "Sur la 5G, nous demandons à l'Anses de rétablir sa crédibilité en matière d'expertise"
- Tribune publiée par Reporterre le 14 novembre à l'occasion de la Journée mondiale du diabète
- Communiqué le 29 juillet, à l'occasion de la Journée Mondiale du Rouge à Lèvres
- Courrier le 30 juin au GSE sur la SNPE2 à l'occasion de la réunion sur le PNSE4
- Communiqué le 28 mai à l'occasion de la Journée d'action pour la Santé des femmes
- Prise de position le 12 mai sur les maladies d'origine environnementale
- Conférence de presse le 10 mai et prise de position pour la journée mondiale des maladies environnementales
- Tribune dans Libération le 7 avril à "Ne plus tomber malade à cause de notre environnement"
- Appel du 7 avril : charte du Collectif Inter-associations pour la santé environnementale
- Prise de position le 31 mars sur les pesticides à l'occasion de la semaine sans pesticides
- Courrier au président de la République le 3 mars pour dénoncer le manque d'ambition de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers
- Courrier au président de la République le 11 février demandant la refonte du Groupe Santé Environnement en un véritable Parlement citoyen de la Santé environnementale.

→ Toute l'actualité du CISE sur : <http://www.reseau-environnement-sante.fr/category/collectif-cise/>

🕒 15 septembre : webinaire dans le cadre de septembre en or

Après avoir envoyé un courrier au président de la République le 3 mars 2021 dénonçant le manque d'ambition de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 en termes de santé environnementale, le CISE a organisé un webinaire/débat en présence de représentantes et représentants de l'Institut National du Cancer (INCa), de la Ligue contre le Cancer, que de l'Assemblée Nationale et du Sénat, pour débattre de la place de la santé environnementale dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

Le webinaire a permis de faire acter cette nécessité même si l'INCa n'a pas évolué sur ce sujet, mais l'action impulsée par les associations de parents d'enfants atteints de cancer a permis de sortir cette question de l'anonymat.



🕒 Juin : webinaires débats dans le cadre des élections régionales

Le CISE a souhaité auditionner les candidates et candidats aux élections régionales afin de connaître leurs projets en matière de santé environnementale. Les débats, organisés par le CISE, ont été coproduits par le RES et le Réso A+, et diffusés simultanément sur Facebook et sur Youtube via StreamYard.

- Hauts-de-France (3 juin 2021) ➤ | Pays-de-la-Loire (11 juin 2021) ➤ | Île-de-France (22 juin 2021) ➤
- N'ayant pu organiser un webinaire dans chacune des Régions, nous avons envoyé un questionnaire aux listes candidates des 13 Régions métropolitaines françaises.

🕒 Audition de Bernard JOMIER de Sandrine JOSSO

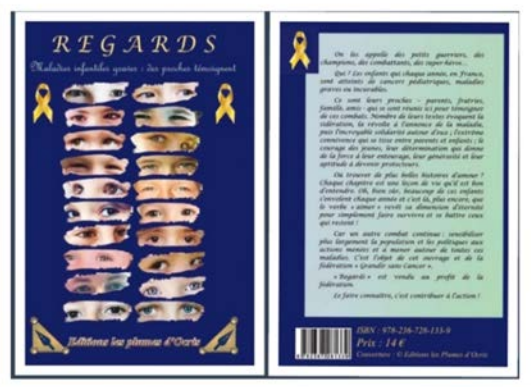
Le CISE a décidé d'auditionner le Sénateur Bernard JOMIER, co-auteur du rapport "Santé Environnementale, une nouvelle ambition", ainsi que la Députée Sandrine JOSSO, rapporteuse de la "commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale". Ces 2 rapports parlementaires importants, qui ont fait l'objet d'audition de plusieurs associations du CISE, dont le RES, sont convergents pour pointer la faiblesse de la politique de santé environnementale et l'urgence d'une refondation. L'audition des parlementaires par les associations a pour objectif de prioriser et de consolider les grandes mesures phares issues de ces rapports et du travail du CISE.

🕒 Lancement de groupes de travail pour la constitution d'un socle propositionnel

Le CISE se donne pour mission de faire entendre la voix de la santé environnementale lors de l'élection présidentielle 2022 et proposera des mesures visant à provoquer le "big bang" des institutions nécessaire à la mise en place d'une véritable politique de santé environnementale. En 2021, des groupes de travail sont constitués pour s'atteler à la rédaction de ce socle propositionnel autour de 4 axes :

- AXE 1 : Institutions de la Santé environnementale
- AXE 2 : L'Échelon territorial, les données et les normes
- AXE 3 : Les 1 000 et 100 jours premiers jours
- AXE 4 : Formation des professionnels et sensibilisation





Publication du livre #REGARDS et sa série de témoignages vidéos

Une série de 13 vidéos ont été réalisées par le RES et la Fédération Grandir Sans Cancer pour annoncer la sortie de ce livre, le 15 février 2021, édité par les Plumes d'Ocris et vendu au profit de la Fédération Grandir sans Cancer, où 35 familles apportent leurs regards face à la maladie grave de 38 enfants. André CIOLELLA a été sollicité pour rédiger la préface afin de mettre en exergue la question des causes environnementale de ces maladies infantiles.

→ Le livre: <http://bit.ly/REGARDS-ACHETER> → Les 13 vidéos // → Le communiqué / → <https://www.grandirsanscancer.com/>

2.2 Quelques actualités des associations membres du RES

☉ Manifeste du 12 mai : "Nous voulons la prévention et la prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique"

À l'occasion de la journée internationale des maladies environnementales le 12 mai, une trentaine d'associations font bloc avec SOS MCS et PRIARTEM pour demander une politique de santé publique et de prise en charge des hypersensibilités chimique et électromagnétique. → En savoir plus



☉ Le 12 mai c'était aussi la 28ème Journée mondiale de la fibromyalgie et la Journée internationale des infirmières

À la demande de la DG de la Santé et en partenariat avec l'association Fibromyalgie France, la Société Française d'Étude et de Traitement de la Douleur (SFETD) a mis en place un collectif d'experts pour mieux informer et sensibiliser le public - patients et familles - et professions médicales.

Il s'agit d'une 1ère action officielle de ce genre pour mieux aider dans leur démarche de diagnostic et de prise en charge les personnes atteintes de ce syndrome douloureux chronique mal connu, souvent dénigré, source de souffrances et de nombreuses conséquences médicales et socioprofessionnelles. → Vidéo / dossier de presse / www.fibromyalgie-france.org



🕒 25 octobre : Assemblée Générale de l'association HHORAGES

A cette occasion, **Dr Marie-Odile SOYER-GOBILLARD**, Présidente de **HHORAGES ((Halte aux HORMones Artificielles pour les Grossesses))**, association à l'origine de la fondation du RES, a notamment présenté les résultats de plus de 40 ans de recherches scientifiques, un travail pionnier qui lui a valu de recevoir la **Légion d'honneur à l'été 2021**.

→ Télécharger la présentation de la conférence "Hormones de synthèse et Système nerveux central". Historique et avancées de la Recherche Scientifique.

→ Livre-témoignage : "Une résilience ou les trois Marie-Odile" paru le 28 juillet 2021 aux Éditions Nombre7



🕒 #InfertilitéTousConcernés : retour sur la 7ème Semaine de Sensibilisation à l'Infertilité

"Il faut donner de la visibilité au sujet de l'infertilité, au sujet du recours de l'assistance médicale à la procréation et aussi pour faire entendre les voix des patients, pour que les patients puissent aussi entendre les professionnels.

C'est vraiment un temps et un espace qui nous semblait nécessaire dès la création de l'association. Pour nous, c'est un vrai problème de santé publique parce qu'il y a de plus en plus de personnes infertiles." **Virginie RIO**, Présidente du collectif BAMP et administratrice du RES, interviewée sur France Inter → En savoir plus sur le site de BAMP

2.3 Le RES en Région

Le contexte sanitaire n'a pas permis à la plupart des projets événementiels locaux de se tenir, l'essentiel de l'effort bénévole s'est tourné vers les différents projets au niveau national. Un nombre restreint d'événements ont tout de même pu être réalisés dans plusieurs régions.



🕒 Activités des Délégations Régionales (DR)

Délégation Régionale Occitanie, animée par Nathalie FERRAND-LEFRANC

- **8 décembre** : Intervention aux Journées Initiatives Vertes 2021 de Midi Libre
- **28 novembre** : stand à la Foire de la Récup' et du Ré-emploi de Mazamet
- **23 novembre** : intervention lors de la Journée d'Echanges Régionale "Puberté(s) précoce(s) et Perturbateurs Endocriniens", organisée par le Drapp Occitanie
- **17 février** : Interview pour le podcast EducPod



Délégation Régionale Nouvelle-Aquitaine, animée par Serge ROBERT

- **27 novembre** : intervention au Centre social et culturel Christiane Faure à La Rochelle, en partenariat avec Surfrider Foundation Nouvelle-Aquitaine sous la forme de contes tous publics lus par Christine Merville et d'un atelier DIY, avec les apports de spécialistes afin d'échanger et de permettre à chacun d'adopter les bons gestes.
- **17 novembre** : exposition du RES et sensibilisation par le conte aux perturbateurs endocriniens à la Médiathèque de la Ville de l'Île-d'Elle dans le cadre du projet PEPEP, financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à destination des femmes enceintes et de leurs petits-enfants, en situation de précarité.



Délégation Régionale Grand-Est, animée par Marie-Madeleine BRAUD

- **26 novembre** : Conférence à la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach
- **1er novembre** : Conférence "Mon environnement, ma santé et moi : quels liens ?" au Centre de vacances CCAS Kayersberg
- **18 mars** : Stand du RES au salon du zéro déchet à Saverne

🕒 Activités des correspondants locaux



→ Émeric VAILLANT, Correspondant local à Amboise

Activités complémentaires à l'opération zéro phtalates mentionnée précédemment :

- **24 novembre** : présentation à Tours des actions de la CPTS Asclépios sur les phtalates dans le cadre d'une rencontre

technique consacrée aux perturbateurs endocriniens dans le milieu de la petite enfance et de la périnatalité, organisée par le CPIE Touraine-Val de Loire.

- **16 septembre** : facebook live à destination de la population intitulé "les endo quoi ?"



→ Edith ORESTA, Correspondante locale Métropole de Lyon

Ex Présidente d' Aides Rhône-Alpes (RA) et ex. Coordinatrice du CISS RA ; œuvre pour mettre en réseau les acteurs locaux,

notamment dans le cadre VTSPE, participe aux travaux du CISE, mais est aussi particulièrement active sur la question des risques industriels.



→ Gilles NALBONE, Correspondant local à Marseille

- **25 novembre** : intervention auprès de l'association La maison de l'enfance Francis Barrau et du personnel des crèches de la Communauté d'agglomération Agglopolo Provence, qui a rassemblé 160 personnes.

→ Dominique BACHOWICZ, Coordinatrice de "Saumur Environnement Santé"

Un groupe de 5 personnes du saumurois s'est réuni régulièrement en 2021 pour travailler sur le sujet des PE : Dr Dominique BACHOWICZ (médecin hospitalier retraité), Claudine ALHINC (psychosociologue retraitée), Dr Caroline HOORNWEG, (médecin du travail retraité), Dr Brigitte PAULMIER (pharmacien hospitalier), Loïc BIDAULT (ancien directeur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et conseiller municipal de la Ville de Saumur).

A noter en particulier une interview par Ouest France, daté du 29/11, intitulé: "La guerre aux perturbateurs. L'action de Saumur Environnement Santé a payé"; et une intervention le 19/10 devant une promotion d'une vingtaine d'élèves de l'IFAS Simone Veil d'Angers sur le thème : "Introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux chimiques, physiques et biologiques."



→ Marie CHABROL, Correspondante locale à Soissons

Interview par l'Union : "Série ces Soissonnais qui veulent changer le monde: Marie Chabrol, une vie sans pesticides"

- **22 octobre** : Intervention lors d'une journée, en partenariat avec le CNRS, à destination des enseignants en biologie de l'Académie Aix-Marseille.

- **2 octobre** : Conférence "Climat & santé : quels impacts du changement climatique sur notre santé ?" lors de la Fête de la science à Gréoux les bains.

- **24 mars** : Intervention, aux côtés de l'ASEF, invités de l'émission "Ensemble c'est mieux" de France 3 Provence sur les bonnes pratiques pour un air intérieur sain

2.4 Groupe de travail "Alimentation"

Le groupe de travail "Alimentation" du RES est composé de 7 membres qui se réunissent environ tous les mois : Tsouria BERBAR (Biologiste retraitée de l'Inserm), Christophe COLLET (Ingénieur agronome), Mariette GERBER (Médecin, épidémiologiste retraitée INSERM et ANSES), Pascale IOOS (Ingénieur agronome), Tania PACHEFF (Diététicienne-nutritionniste), Serge ROBERT (Ingénieur-chercheur en environnement littoral), et Jean-Claude GENËT (Ancien Cadre dirigeant assurance et économie sociale) qui anime et coordonne le groupe.

Le groupe a réalisé une série de fiches (par exemple sur alimentation et biodiversité, polluants alimentaires et eau) et est partie prenante de plusieurs réseaux au niveau national, comme la plateforme EGA, le COT ANSES Alimentation et Santé, ou le groupe Alimentation de France Assos Santé, et participe à la rédaction ou la signature de tribunes ou de prises de positions avec d'autres associations, comme Cantine sans Plastique, le RAC, la FNAB,...



Le RES, via le travail de Serge ROBERT, a initié la création du Groupe de Travail (GT) "Santé Environnementale" de France Assos Santé (FAS) et participe au GT Alimentation de FAS



En 2021, le GT "Santé Environnementale" s'est installé progressivement (2 réunions) avec un projet éventuel de fusion avec le GT "Alimentation" pour donner le GT "Santé Alimentaire et Environnementale". Au final il a été décidé de maintenir ces deux groupes séparés, car ils disposent chacun de sujets suffisamment riches à traiter en profondeur ; des séances de collaboration seront proposées autant que de besoin sur des thématiques précises. Un groupe précarité alimentaire existe également à FAS auquel plusieurs membres du groupe "Alimentation" du RES participent. Le RES participe également aux activités générales de FAS et représente au Bureau de FAS l'ensemble du collège 7.

2.5 Contribution aux 1ers États Généraux de la Santé Respiratoire

Signe d'une reconnaissance croissante de sa légitimité, le RES a été la seule ONG de santé environnementale invitée à participer aux 1ers États Généraux de la Santé Respiratoire organisés le 8 décembre 2021 par la Société de Pneumologie de Langue Française et un collectif de 24 organisations d'usagers et de professionnels de santé.



🕒 André CICOLELLA a notamment porté la Proposition n°1 résultant des discussions de ces Etats Généraux :

Organiser dans les 100 premiers jours de mandat une Conférence Nationale de Santé Environnementale et Respiratoire dont l'objectif sera de préparer un projet de loi-cadre afin de formaliser l'engagement du Gouvernement sur le sujet.

A noter aussi 2 dépêches APM et un article du Quotidien du Médecin avec une référence au lien asthme et sols en PVC avec phtalates. :

- Prévention, prise en charge et lutte contre l'exclusion sociale : les principales revendications des acteurs de la santé respiratoire pour la présidentielle / Le Quotidien du Médecin / 08 décembre 2021
- Santé respiratoire: des symptômes méconnus, des risques minimisés / Dépêche APM News / 08 décembre 2021
- Un collectif appelle à une stratégie quinquennale pour le droit fondamental de respirer / Dépêche APM News / 08 décembre 2021

Proposition n°1

Organiser dans les 100 premiers jours de mandat une Conférence Nationale de Santé Environnementale et Respiratoire dont l'objectif sera de préparer un projet de loi-cadre afin de formaliser l'engagement du Gouvernement sur le sujet

- Réaliser un plan de prévention d'urgence des maladies respiratoires en cas de crise sanitaire, d'épisode de pollution ou d'évènement météorologique, en associant professionnels de santé et référents patients dans sa conception.
- Renforcer les campagnes de lutte contre la pollution (Bus électriques, 30 km/h en ville, électrification des véhicules, campagnes d'information, ...) en intégrant aux réflexions publiques professionnels de santé et représentants de patients.
- Réaliser un bilan individualisé de la qualité de l'air de l'environnement domestique pour chaque patient atteint d'une maladie respiratoire en renforçant sensiblement le nombre de Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur formés et en faisant la promotion de leur rôle.
- Réévaluer les seuils indicateurs de pollution, pour y intégrer notamment les polluants toxiques pour les poumons tels que les produits chlorés et les pesticides.
- Lutter contre la présence de produits nocifs dans les produits domestiques chimiques de tous types, tels que les phtalates.
- Mener des études sur les méthodes de chauffage afin de documenter leur impact sur la santé et de pouvoir mettre en place des actions dédiées (système de filtration...).

ETATS GENERAUX DE LA SANTE RESPIRATOIRE
8 décembre 2021



🕒 Santé respiratoire : quels impacts de l'environnement ?

La santé environnementale au centre des 14es Rencontres de Santé respiratoire France, organisées le 15 octobre 2021, avec de nombreux invités dont le **Dr Philippe RICHARD**, pneumologue, administrateur du RES, représentant de SOS-MCS, et Président de l' Association pour la Protection de la Santé des Habitants de Saint-Omer (APSH Saint-Omer), association également membre du RES et du CISE.

2.6 Interpellations et prises de position

En 2021 le RES est signataire de multiples interpellations, prises de positions, pétitions, notamment liées à l'activité du groupe de travail "alimentation" du RES, à l'initiative d'organisations telles que France Assos Santé, la FNAB ou Greenpeace, mais aussi d'interpellations et de réponses à des consultations publiques au niveau européen via le réseau HEAL.

- **17 décembre [Lettre ouverte]** : Evitons l'empoisonnement de l'économie circulaire par les polluants organiques persistants
- **17 décembre [Communiqué]** : 42 sociétés savantes et associations pour soutenir le développement du Nutri-Score
- **15 novembre [Consultation publique]** : Révision de la législation de l'UE relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques (CLP) → Réponses de HEAL / de la coalition EDC Free Europe / du RES
- **13 novembre [Communiqué]** : Plus de 100 entreprises auraient caché la présence de bisphénol A dans leurs produits
- **29 octobre [Communiqué]** : Soutien aux fabricants et distributeurs qui testent le Planet-score
- **25 octobre [Lettre ouverte]** : La hausse des prix du gaz, prendre des mesures de long terme pour le secteur agricole
- **18 octobre [Lettre ouverte]** : Halte au renouvellement de l'herbicide Flumioxazine et du pesticide Cyperméthrine
- **13 octobre [Lettre ouverte]** : Glyphosate, 41 ONGs dénoncent l'utilisation d'études industrielles non fiables
- **24 septembre [Communiqué]** : Le respect des nouvelles normes de l'OMS sur la qualité de l'air passera par un « big bang » des institutions sanitaires
- **18 septembre [Communiqué]** : Pesticides : 28 organisations demandent à Emmanuel Macron de traduire les engagements pris à l'UICN
- **Septembre [Pétition]** : Soutien à l'ICE "sauvons les abeilles et les agriculteurs !" → savebeesandfarmers.eu/fra
- **30 août [Communiqué]** : Loi AGECE et PE, les industriels poussés vers un peu plus de transparence



- **16 juillet [Consultation publique]** : Contribution corédigée par Albert LÉVY Intégrer la santé environnementale et le climat dans le diagnostic et le contenu du futur PLU bioclimatique de Paris
- **28 avril [Communiqué]** : La future PAC enterre les promesses d'Emmanuel Macron sur les services environnementaux.
- **14 avril [Communiqué]** : Interpellation des parlementaires (dans le cadre du Projet de loi Climat et résilience) pour plaider en faveur d'une option végétarienne quotidienne dans les cantines
- **7 avril [Communiqué]** : Soutien au projet d' "affichage environnemental" de l'ITAB et de ses partenaires scientifiques
- **3 mars [Communiqué]** : *Publicité pour la "malbouffe", stop aux dégâts de santé publique !* Face aux responsabilités de la "malbouffe" dans la COVID-19, les associations de patients et d'utilisateurs de santé interpellent les pouvoirs publics.
- **1er février [Tribune]** : le RES est cosignataire d'une tribune au Monde initiée par Greenpeace avec un collectif de 20 associations : "Sur les "nouveaux OGM", le ministre de l'agriculture s'aligne sur les discours du lobby agro-industriel".
- **29 janvier [Consultation publique]** : Projet européen de révision de la législation européenne sur les matériaux en contact avec des denrées alimentaires (FCM). → Réponse de HEAL // Réponse du RES
- **14 janvier [Lettre ouverte]** : Publicités alimentaires destinées aux enfants : lettre ouverte à Barbara Pompili

Le 6 mai 2021, l'Efsa reconnaît enfin que "Le E171 ne peut plus désormais être considéré comme sûr en tant qu'additif alimentaire" en raison de potentiels effets génotoxiques. Le 8 octobre 2021, les Etats membres ont approuvé l'interdiction du dioxyde de titane dans l'alimentation dans toute l'Union européenne. Au-delà de l'alimentation, la question de l'interdiction du TiO2 est aussi urgente pour d'autres sources d'exposition (médicaments, dentifrices, rouge à lèvres ...) → **Rétrospective de cette victoire sur veillenanos.fr le site d'information de l'association AVICENN**



→ mlalerte.org → loi.mlalerte.org

En 2021, la Maison des Lanceurs d'Alerte (MLA) s'est mobilisée très fortement pour améliorer la protection des lanceurs d'alerte et la prise en compte de leurs alertes en France.

Des dizaines de lanceurs d'alerte, dont André CIOLELLA (affaire sur les éthers de glycol, qui est à l'origine de la 1ère jurisprudence de protection des lanceurs d'alerte de la Cour de Cassation en 2000) et des dizaines d'organisations, dont le Réseau Environnement Santé (membre fondateur et administrateur de la MLA), ont appelé à renforcer le dispositif de protection des lanceurs d'alerte dans le cadre de la transposition de la directive du Parlement Européen de 2019.

2.7 Autres activités et temps forts

- **8 décembre** : intervention au Colloque européen de l'INDECOSA-CGT sur le thème "Le textile et sa toxicité"
- **22 novembre** : Soirée d'échanges en ligne "Hypersensibilité chimique : mythe ou réalité ?" avec le Dr Philippe RICHARD, organisée par le CPIE de l'Aisne et SOS MCS.
- **17 Novembre** : Intervention d'André CIOLELLA lors du Colloque international "Recherche(s), santé et environnement, 19e-21e siècle" organisé par le Comité pour l'histoire de l'Inserm

le comité pour l'histoire de l'Inserm

16-17 nov. 2021

Colloque international Recherche(s), santé et environnement, XIX^e-XXI^e siècle

Université de Paris
Joseph Fourier (Paris)
15, rue Hélène Brion, Paris 13^e

Mercredi 17 Novembre 2021

15h Lorsque la recherche révèle de nouveaux risques

Présidence de session : Anne Rasmussen, directrice d'études EHESS, directrice du centre Alexandre-Koyré
Béatrice Touchelay, Professeure, Université de Lille, « Histoire de clusters: la concentration de la maladie de Crohn dans le Nord de la France a-t-elle des causes environnementales ? »
André Ciolella, Réseau Environnement Santé (RES), « Perturbateurs endocriniens. Transférer les connaissances scientifiques dans le débat public. L'expérience du RES »
Ana Soto, Professor, Tufts University School of Medicine, Immunology, Boston, Centre Cavaillès, ENS Paris, "Endocrine Disruptors: from theoretical and experimental biology to a public and environmental health policy"

16h30 Conférence de clôture
Robert Barouki, Professeur Université de Paris, directeur de l'unité Inserm/Université de Paris T3S-1124, "A 2030 Perspective of Environment Climate and Health: a Reverse History"

- **22 juin** : Le RES est partenaire d'une conférence à la Mairie de Paris où est interviendra le Collectif BAMP! sur le thème "Infertilité croissante : Pourquoi concevoir un enfant est plus difficile aujourd'hui ?".
- **4 juin** : Intervention de Pascale IOOS lors d'une conférence en ligne #NoPlasticChallenge de l'association No Plastic In My Sea sur la surexposition au plastique et ses conséquences sanitaires
- **7 avril** : Intervention de Nicolas NAMUR pour présenter le Collectif CISE lors d'un webinar organisé par le groupe de travail santé et bioéthique de La Ligue des droits de l'Homme.

Conférence #NoPlasticChallenge

Surexposition au plastique et conséquences sanitaires
4 juin 2021, 13h30-14h30

Pascale Ioos
Réseau environnement et santé

Dorothée Moisan
Journaliste et auteure du livre "Les plastiques"

Tania Pacheff
Cantine sans plastique

Angèle Préville
Sénatrice du Lot

NO PLASTIC

Conférence animée par Muriel Papin

MODÉRÉE

Modérée par Stacy Aigrain

PARTENAIRES

- **25 mars** : Interview d'André CIOLELLA et Intervention du RES au Congrès du RÉSOA+, Réseau des acteurs civils ou professionnels du bâtiment de haute sécurité sanitaire environnementale
- **27 janvier** : Intervention d'André CIOLELLA sur le thème "Cancer du sein et environnement" au colloque de l'Académie Nationale de Chirurgie.